



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 mai 2019

Délibération n° 2019-3445

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Aménagement de la place des Maisons Neuves - Ilot Pechoux - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3445**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Aménagement de la place des Maisons Neuves - Ilot Pechoux - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le projet d'aménagement de la place des Maisons Neuves îlot Pechoux est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

L'îlot urbain dit "Péchoux" est situé à la limite sud-ouest de la Commune de Villeurbanne à la frontière avec Lyon 3°.

Il est délimité par la rue Frédéric Mistral, la place des Maisons Neuves, la rue Meunier et la route de Genas. Il est traversé par la rue Péchoux.

Un programme immobilier est en cours de réalisation au droit du carrefour Genas Meunier Péchoux.

Un autre programme immobilier, dont le permis de construire n'a pas encore été délivré, va être réalisé à l'angle Mistral Genas.

Les aménagements des rue Frédéric Mistral et Meunier sont récents. La rue Péchoux est en mauvais état.

II - Projet

Le projet consiste en l'aménagement des espaces publics au droit des nouvelles constructions et sur la rue Péchoux selon le détail suivant :

- aménagement des trottoirs en bas d'immeubles suite à la réalisation des programmes immobiliers,
- création d'un espace vert planté afin de garantir un aspect végétalisé de l'aménagement,
- réorganisation du stationnement,
- aménagement de la rue Péchoux avec création d'un double sens cyclable, dans un objectif d'apaisement de la circulation automobile.

Les travaux suivants sont prévus dans le cadre de la 1^{ère} phase de cette opération :

- aménagement de 500 m² de trottoirs en bas d'immeubles sur une zone libérée suite à l'acquisition, au mois de juin 2019, d'une emprise foncière concernée par un emplacement réservé de voirie,
- plantation d'un arbre d'alignement.

III - Coût

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme s'élève à 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et de 30 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

IV - Planning

Travaux de voirie 1^{ère} phase : juin 2019

Acquisition foncière 2^{ème} phase : à définir

Étude 2^{ème} phase : à définir

Travaux 2^{ème} phase : à définir ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de la place des Maisons Neuves "îlot Pechoux" à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de la voirie pour un montant de 150 000 € TTC et de 30 000 € HT en dépenses à la charge :

- du budget principal de 150 000 € en 2019 sur l'opération n° 0P09O7154,

- du budget annexe de l'assainissement de 30 000 € HT en 2019 sur l'opération n° 2P09O7154.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.